



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 54 - MARS 2013

SOMMAIRE

Le préfet des Bouches- du- Rhône

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Arrêté N °2013079-0005 - Arrêté fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains comités, commissions ou organismes

..... 1

Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale

Arrêté N °2013080-0001 - Arrêté portant habilitation de l'établissement secondaire de la société « POMPES FUNEBRES EUROPEENNES» dénommé « POMPES FUNEBRES EUROPEENNES - LE CHOIX FUNERAIRE » sis à AUBAGNE (13400) dans le domaine funéraire, du 21 mars 2013

..... 4

Secrétariat Général - Direction des Ressources Humaines

Arrêté N °2013080-0002 - Arrêté modifiant l'arrêté n °13/552 du 27 septembre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs

..... 7

Arrêté N °2013080-0003 - Arrêté modifiant l'arrêté n ° 13/626 du 29 octobre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des directeurs de préfecture, des attachés principaux et des attachés d'administration

..... 10

Arrêté N °2013080-0004 - Arrêté modifiant l'arrêté n °13/633 du 31 octobre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs.

..... 14

Arrêté N °2013080-0005 - Arrêté modifiant l'arrêté n °13/552 du 27 septembre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs

..... 18



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2013079-0005

**signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général
le 20 Mars 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Agriculture et de la Forêt**

Arrêté fixant la liste des organisations
syndicales d'exploitants agricoles habilitées à
siéger au sein de certains comités,
commissions ou organismes



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Direction Départementale des Territoires et
de la Mer des Bouches-du-Rhône

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur;
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES ORGANISATIONS SYNDICALES D'EXPLOITANTS
AGRICOLES HABILITÉES À SIÉGER AU SEIN DE CERTAINS COMITÉS, COMMISSIONS
OU ORGANISMES**

Vu la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 modifiée, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions modifié en dernier par le décret n° 2012-838 du 29 juin 2012,

Considérant les résultats des élections 2013 des membres de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône ;

Vu l'avis en date du 8 mars 2013 du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2012 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains comités, commissions ou organismes est abrogé.

Article 2 : Les organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains comités, commissions ou organismes départementaux des Bouches-du-Rhône sont les suivantes :

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Bouches-du-Rhône
Maison des Agriculteurs
22, avenue Henri Pontier
13 626 AIX EN PROVENCE Cedex1

Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône
Maison des Agriculteurs
22, avenue Henri Pontier
13 626 AIX EN PROVENCE Cedex1

Confédération Paysanne des Bouches-du-Rhône
Maison des Paysans et du Monde rural
2 avenue du Colonel Reynaud
13660 ORGON

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles Familiaux MODEF des
Bouches du Rhône
RN 7
13550 NOVES

Coordination Rurale des Bouches-du-Rhône
Domaine de la Tour d'Aling
13200 ARLES

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 20 MAR. 2013
Pour le Préfet,

Pour le Préfet
Le secrétaire Général



Louis LAUGIER



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2013080-0001

**signé par Pour le Préfet, le Directeur de l' Administration Générale
le 21 Mars 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale
Bureau des Activités Professionnelles Réglementées**

Arrêté portant habilitation de l'établissement
secondaire de la société « POMPES
FUNEBRES EUROPEENNES» dénommé «
POMPES FUNEBRES EUROPEENNES - LE
CHOIX FUNERAIRE » sis à AUBAGNE
(13400) dans le domaine funéraire, du 21 mars
2013

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE
BUREAU DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES
REGLEMENTEES
DAG/BAPR/FUN/2013/18**

**Arrêté portant habilitation de l'établissement secondaire de la société
« POMPES FUNEBRES EUROPEENNES » dénommé « POMPES FUNEBRES
EUROPEENNES - LE CHOIX FUNERAIRE » sis à AUBAGNE (13400)
dans le domaine funéraire, du 21 mars 2013**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), (notamment les articles L2223-19 et L2223-23) ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2012 portant habilitation sous le n°12.13.441 de l'établissement secondaire de la société « POMPES FUNEBRES EUROPEENNES » dénommé « POMPES FUNEBRES EUROPEENNES - LE CHOIX FUNERAIRE » sis 18, cours Barthélémy à AUBAGNE (13400), dans le domaine funéraire, jusqu'au 11 avril 2013 ;

Vu la demande reçue le 5 février 2013 de M. René MONTANO, gérant, sollicitant le renouvellement de l'habilitation de l'établissement secondaire susvisé, dans le domaine funéraire ;

Considérant que M. René MONTANO, justifie de l'aptitude professionnelle requise par les fonctions de dirigeant dans les conditions visées à l'article D.2223-55-13 du code, l'intéressé est réputé satisfaisant au 1^{er} janvier 2013, à l'exigence de diplôme mentionnée à l'article L.2223-25.1 du CGCT ;

Considérant que la demande est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'établissement secondaire de la société « POMPES FUNEBRES EUROPEENNES » dénommé « POMPES FUNEBRES EUROPEENNES - LE CHOIX FUNERAIRE » sis 18, cours Barthélémy à AUBAGNE (13400), représenté par M. René MONTANO, gérant, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro d'habilitation attribué est : 13/13/441.

Article 3 : L'habilitation est accordée pour 1 an, à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 : L'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 12 avril 2012 portant habilitation sous le n°12/13/441 de l'établissement secondaire précité, est abrogé.

Article 5 : L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée par le préfet du département où les faits auront été constatés, conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du code général des collectivités territoriales, pour les motifs suivants :

- 1° non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L 2223-23,
- 2° non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3° atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur Départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 21 mars 2013

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale

Anne-Marie ALESSANDRINI



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2013080-0002

**signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général
le 21 Mars 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général - Direction des Ressources Humaines**

Arrêté modifiant l'arrêté n °13/552 du 27 septembre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Direction des Ressources Humaines
Bureau des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél. : 04 84 35 46 41

n° 13/132

ARRÊTE MODIFIANT L'ARRÊTE N°13/552 DU 27 SEPTEMBRE 2012 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE COMPETENTE A L'EGARD DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013023-0002 du 23 janvier 2013 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à M. Louis LAUGIER, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013023-0003 du 23 janvier 2013 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Mme Raphaëlle SIMEONI, Sous-Préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, Secrétaire Générale Adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu les arrêtés n° 257 du 10 mai 2010, n° 274 du 01 juin 2010, n° 556 du 4 novembre 2010, n° 326 du 26 mai 2011, n° 406 du 4 juillet 2011, n° 527 du 28 septembre 2011, n° 13/201 du 29 février 2012 et n° 13/552 du 27 septembre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjointes Administratifs ;

Boulevard Paul Peytral - 13282 MARSEILLE Cedex 20 - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Télécopie : 04 84 35 46 00

Considérant que les représentants de l'administration doivent être désignés nominativement conformément aux dispositions du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié susvisé ;

Considérant que M. Pierre-Marie BOURNIQUEL, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône, ne pourra participer à la Commission Administrative Paritaire Régionale qui se tiendra le 11 avril 2013 ;

Considérant que M. Christian SAINTE, Directeur Interrégional de la Police Judiciaire, ne pourra participer à la Commission Administrative Paritaire Régionale qui se tiendra le 11 avril 2013 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E


Article 1^{er} : Pour la CAPR du 11 avril 2013 compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs, les dispositions de l'arrêté préfectoral 27 septembre 2012 susvisé portant désignation des représentants de l'administration et du personnel sont modifiées comme suit :

- M. Pierre-Marie BOURNIQUEL, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône, sera remplacé, à titre exceptionnel, par **Mme Martine COUDERT**, Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône.
- M. Christian SAINTE, Directeur Interrégional de la Police Judiciaire, sera remplacé, à titre exceptionnel, par **Mme Audrey ROBERT**, Chef de la Division Administrative, Direction Interrégionale de la Police Judiciaire.

Article 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille le 21/3/2013

Pour le Préfet
Le secrétaire Général

Louis LAUGIER

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2013080-0003

**signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général
le 21 Mars 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général - Direction des Ressources Humaines**

Arrêté modifiant l'arrêté n ° 13/626 du 29 octobre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des directeurs de préfecture, des attachés principaux et des attachés d'administration



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Direction des Ressources Humaines
Bureau des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél. : 04 84 35 46 41

n° 13/133

**ARRÊTE MODIFIANT L'ARRETE N° 13/626 DU 29 OCTOBRE
2012 PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE
L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL AU SEIN DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE
COMPÉTENTE A L'ÉGARD DU CORPS DES DIRECTEURS
DE PREFECTURE, DES ATTACHES PRINCIPAUX ET DES
ATTACHES D'ADMINISTRATION**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013023-0002 du 23 janvier 2013 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à M. Louis LAUGIER, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013023-0003 du 23 janvier 2013 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Mme Raphaëlle SIMEONI, Sous-Préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, Secrétaire Générale Adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 07 décembre 2012 portant nomination de **M. Jean-René VACHER**, Secrétaire Général de la Zone de Défense et de Sécurité Sud auprès du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu les arrêtés n° 255 du 10 mai 2010, n° 554 du 04 novembre 2010, n° 324 du 26 mai 2011, n° 404 du 04 juillet 2011, n° 13/244 du 22 mars 2012 et n° 13/626 du 29 octobre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des Directeurs de préfecture, des Attachés Principaux et des Attachés d'administration ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 13/626 du 29 octobre 2012 susvisé est modifié comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES

M. Louis LAUGIER, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

M. Jean-René VACHER, Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité sud

M. Gérard GAVORY, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

M. Pierre GAUDIN, Secrétaire Général de la Préfecture du Var

SUPPLEANTS

Mme Martine CLAVEL, Secrétaire Générale de la Préfecture de Vaucluse

Mme Marie-Henriette CHABRERIE, Directrice du Personnel et des Relations Sociales du SGAP de Marseille

M. Rodrigue FURCY, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence

M. Christophe LOTIGIE, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES

M. Jean-Claude FAURE
Mme Marie-José DUPUY

SUPPLEANTS

Mme Geneviève ROUGON PRIMITERRA
M. Thierry BUIATTI

Attaché principal et Directeur de préfecture

Attaché

M. Thierry FAYE
M. Yves ROCHEFEUILLE

Mme Annie FLOTTE
Mme Catherine LAPARDULA

Article 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 21/3/2013

Pour le Préfet
Le secrétaire Général



Louis LAUGIER

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2013080-0004

**signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général
le 21 Mars 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général - Direction des Ressources Humaines**

Arrêté modifiant l'arrêté n °13/633 du 31 octobre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs.



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Direction des Ressources Humaines
Bureau des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél. : 04 84 35 46 41

no 13/134

ARRÊTE MODIFIANT L'ARRETE N° 13/633 DU 31 OCTOBRE
2012 PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE
L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL AU SEIN DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE
COMPÉTENTE A L'ÉGARD DU CORPS DES SECRETAIRES
ADMINISTRATIFS

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013023-0002 du 23 janvier 2013 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à M. Louis LAUGIER, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013023-0003 du 23 janvier 2013 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Mme Raphaëlle SIMEONI, Sous-Préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, Secrétaire Générale Adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 07 décembre 2012 portant nomination de **M. Jean-René VACHER**, Secrétaire Général de la Zone de Défense et de Sécurité Sud auprès du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu les arrêtés n° 256 du 10 mai 2010, n° 555 du 4 novembre 2010, n° 325 du 26 mai 2011, n° 405 du 4 juillet 2011, n° 13/553 du 17 octobre 2011, n° 13/618 du 05 décembre 2011, n° 13/245 du 22 mars 2012 et n° 13/633 du 31 octobre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 13/633 du 31 octobre 2012 susvisé est modifié comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES

M. Louis LAUGIER, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

M. Jean-René VACHER, Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité sud

M. Alain FOUSSERET, Adjoint au Chef d'Etat-Major « Ressources Humaines » de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Gérard GAVORY, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

M. Pierre GAUDIN, Secrétaire Général de la Préfecture du Var

Mme Martine CLAVEL, Secrétaire Générale de la Préfecture de Vaucluse

SUPPLEANTS

M. Rodrigue FURCY, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence

Mme Marie-Henriette CHABRERIE, Directrice du Personnel et des Relations Sociales du SGAP de Marseille

M. Guy KRAMER, Chef du bureau du personnel de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Christophe LOTIGIE, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes

Mme Elisabeth MERCIER, Directrice des Ressources, de l'Immobilier et de la Logistique de la Préfecture des Alpes-Maritimes

M. Bruno EVENAS, Directeur de la Performance et des Moyens de la Préfecture du Var

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

Mme Sylvie MOURIES
Mme Anne VITAUX

Mme Marie-Anne GAY
Mme Chantal GIELY

Secrétaire administratif de classe supérieure

M. Jean-François HOSPITAL
M. Victor KOSKAS

Mme Hélène MUNOZ
Mme Patricia MARTIN

Secrétaire administratif de classe normale

Mme Annie SUEL
M. Francis SANCHEZ

Mme Jocelyne GUIERMET
Mme Christiane PEYRE

Article 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 21/3/2013

Pour le Préfet
Le secrétaire Général


Louis LAUGIER

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2013080-0005

**signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général
le 21 Mars 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général - Direction des Ressources Humaines**

Arrêté modifiant l'arrêté n ° 13/552 du 27 septembre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Direction des Ressources Humaines
Bureau des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél. : 04 84 35 46 41

n° 13/135

ARRÊTE MODIFIANT L'ARRÊTE N° 13/552 DU 27 SEPTEMBRE 2012 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE COMPETENTE A L'EGARD DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013023-0002 du 23 janvier 2013 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à M. Louis LAUGIER, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013023-0003 du 23 janvier 2013 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Mme Raphaëlle SIMEONI, Sous-Préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, Secrétaire Générale Adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 07 décembre 2012 portant nomination de **M. Jean-René VACHER**, Secrétaire Général de la Zone de Défense et de Sécurité Sud auprès du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu les arrêtés n° 257 du 10 mai 2010, n° 274 du 01 juin 2010, n° 556 du 4 novembre 2010, n° 326 du 26 mai 2011, n° 406 du 4 juillet 2011, n° 527 du 28 septembre 2011, 13/201 du 29 février 2012 et 13/552 du 27 septembre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjointes Administratifs ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 13/552 du 27 septembre 2012 susvisé est modifié comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES

M. Louis LAUGIER, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

M. Jean-René VACHER, Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité sud

M. Alain FOUSSERET, Adjoint au Chef d'Etat-Major « Ressources Humaines » de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Gérard GAVORY, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

M. Pierre GAUDIN, Secrétaire Général de la Préfecture du Var

Mme Martine CLAVEL, Secrétaire Générale de la Préfecture de Vaucluse

M. Rodrigue FURCY, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence

M. Christophe LOTIGIE, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes

M. Pierre-Marie BOURNIQUEL, Inspecteur Général des Services Actifs de la Police Nationale, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône

SUPPLEANTS

M. Christian SAINTE, Contrôleur Général, Directeur Interrégional de la Police Judiciaire

M. Guy KRAMER, Chef du bureau du personnel de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Marie-Henriette CHABRERIE, Directrice du Personnel et des Relations Sociales du SGAP de Marseille

Mme Jocelyne CANONNE, Directrice des Ressources Humaines de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

Mme Elisabeth MERCIER, Directrice des Ressources, de l'Immobilier et de la Logistique de la Préfecture des Alpes-Maritimes

M. Bruno EVENAS, Directeur de la Performance et des Moyens de la Préfecture du Var

Mme Pascale CHABAS, Directrice des Moyens et de la Coordination des Politiques de l'Etat de la Préfecture de Vaucluse

M. Jackie DECROIX, Chef du Service des Moyens et de la Mutualisation de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence

Mme Sandrine ASARO, Chef du Bureau des Ressources Humaines de la Préfecture des Hautes-Alpes

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Mme Laurence GUIDINI
Mme Mireille BELTRAMON

Mme Sylvie BACLE
M. Jean Jacques REYNAUD

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

M. Christophe BEY
Mme Nathalie GIOCANTI

Mme Agnès EGIZIANO
Mme Marie-Claude MARTIN

Adjoint administratif de 1^{ère} classe

Mme Karine APAVOU
Mme Michèle LAMBERT-SAMY
M. Frédéric MEYNIER

M. André FONTAINE
Mme Liliane PALMACCIO
Mme Hassania FADLAN

Adjoint administratif de 2^{ème} classe

M. Pierre LEONE
M. Kévin BEN AHMED

Mme Sofia ABBASSI
Mme Isabelle GARCIA

Article 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille le 21/3/2013

Pour le Préfet
Le secrétaire Général

Louis LAUGIER

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.